COMMUNE DE LANS EN VERCORS
DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:10.000°

1

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
15 MARS 2013
SERVICE DU COURRIER

Plan 4.1 - Ensemble de la commune

PROJET ARRETE	PROJET APPROUVE
par délibération du Conseil Municipal du :	par délibération du Conseil Municipal du :
15 décembre 2011	28 février 2013

Vincent BIAYS - urbaniste 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	OBJET	BENEFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Aire de changement de bacs	Commune	3.800 m²
ER2	Aire de stationnement de bus	Commune	300 m²
ER3	Extension du cimetière	Commune	4.000 m²
ER4	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	150 m²
ER5	Extension d'une voirie de desserte	Commune	800 m²
ER6	Création d'une voie par kiosque pour convoyage et son accès	Commune	3.000 m²
ER7	Création d'un chemin piéton et aménagement d'un espace public	Commune	2.400 m²
ER8	Création d'un parking	Commune	1.100 m²
ER9	Aménagement des toilettes	Commune	100 m²
ER10	Aménagement des cimetières	Commune	1.800 m²
ER11	Extension du cimetière	Commune	15.500 m²
ER11bis	Création d'un espace public (jardin public, aire de jeux ...)	Commune	3.000 m²
ER12	Création d'une voirie verte	Commune	1.200 m²
ER13	Création d'un chemin piéton	Commune	1.600 m²
ER14	Aménagement d'un espace convoyage et son accès	Commune	3.200 m²
ER15	Agrandissement d'un espace convoyage	Département	250 m²
ER16	Aménagement d'un carrefour sur la RD	Commune	2.800 m²
ER17	Création d'un accès au réservoir	Commune	1.000 m²
ER18	Création d'une voie verte et aménagement d'un arrêt bus	Commune	12.200 m²
ER19	Création d'un accès	Commune	1.000 m²
ER20	Création d'une voirie	Commune	1.200 m²
ER21	Aménagement d'une voirie verte	Commune	1.000 m²
ER22	Aménagement d'un espace public	Commune	800 m²
ER23	Elargissement de voirie	Commune	700 m²
ER24	Création d'un parking	Commune	100 m²
ER25	Création d'un chemin piéton	Commune	10.200 m²
ER26	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	3.500 m²
ER27	Aménagement d'une aire d'attente pour pastiers	Commune	2.500 m²
ER28	Sécurisation d'un arrêt bus et aménagement d'un arrêt bus	Commune	300 m²
ER29	Aménagement d'un carrefour sur la RD	Commune	450 m²
ER30	Elargissement de voirie	Commune	200 m²
ER31	Création d'un chemin piéton (2m de large)	Commune	200 m²

Zones urbaines

- **UAb** : secteur du cœur du village.
- **UAb1** : secteur réservé aux commerces à rez-de-chaussée.
- **UAb2** : secteur réservé aux commerces à rez-de-chaussée.
- **UBb** : secteur périphérique à centre d'une vocation à mixité sociale.
- **UBb1** : secteur périphérique à centre d'une vocation à mixité sociale.
- **UC** : secteur d'extension du noyau ancien, densité moyenne.
- **UD** : secteur d'extension du noyau ancien, densité faible.
- **UL** : secteur d'activités de loisirs sans hébergement.

Zones agricoles

- **A** : secteur agricole.
- **Ap** : secteur agricole où la pratique du skiat autorisée.
- **Ap1** : secteur agricole préservé correspondant à des sections paysagères constituées.
- **Ann** : secteur agricole préservé, correspondant à des secteurs paysagers remarquables où la pratique du skiat autorisée.

Zones naturelles

- **N** : secteur naturel.
- **Nb** : secteur d'activités de loisirs peu sur.
- **Nb1** : secteur d'activités de loisirs peu sur.
- **Nb2** : secteur destiné aux stationnement liés au "pire bois".
- **Nb3** : secteur d'activités de loisirs.
- **Nb4** : secteur d'activité d'intérêt collectif.
- **Nb5** : secteur destiné aux stationnement liés au "pire bois".
- **Nc** : secteur du camping du Peuil.
- **Nc1** : secteur destiné aux stationnement liés au camping du Peuil.

Indices des sous-secteurs

- **- p** : secteur localisé en périmètre immédiat de protection des sources.
- **- pl** : secteur localisé en périmètre rapproché de protection des sources.
- **- pe** : secteur localisé en périmètre éloigné de protection des sources.

Bâtiment d'élevage

Construction patrimoniale dignes d'être préservée et mise en valeur au titre du 7° de l'article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme

Construction à fortes valeur patrimoniale dérivant d'où préservée et mise en valeur au titre du 7° de l'article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme

Bâtiments agricoles qui en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre du L.123-3 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé (ER)

Espace boisé classé (EBC)

Secteurs exposés aux risques naturels (ex-zones inondables) approuvés le 16/06/2011 (figurant en annexe)

Zones humides

Pré-bocagère

COMMUNE DE LANS EN VERCORS
DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:5 000°

PREFECTURE DE L'ISERE
15 MARS 2013
SERVICE DU COURRIER

Plan 4.2 - Partie Nord de la commune

PROJET ARRETE	PROJET APPROUVE
par délibération du Conseil Municipal du :	par délibération du Conseil Municipal du :
15 décembre 2011	28 février 2013

Vincent BIAYS - urbaniste 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Zones urbaines

- **UAa** secteur du coeur du village.
- **UAb** secteur des hameaux.
- **UAh** secteur réservé aux constructions à destination d'hôtel.
- **UB** secteur périphérique du centre ayant vocation à être densifié.
- **UBm** secteur destiné à l'implantation d'une maison médicale.
- **UC** secteur d'extension de moyenne densité autour des hameaux.
- **UE** secteur destiné aux activités économiques.
- **UL** secteur d'activités de loisirs sans hébergement.

Zones agricoles

- **A** secteur agricole.
- **As** secteur agricole où la pratique du ski est autorisée.
- **An** secteur agricole préservé correspondant à des secteurs paysagers identitaires.
- **Ans** secteur agricole préservé correspondant à des secteurs paysagers identitaires où la pratique du ski est autorisée.

Zones naturelles

- **N** secteur naturel.
- **NL** secteur d'activités de loisirs de plein air.
- **Np** secteur de protection des captages d'eau.
- **Npb** secteur destiné aux installations liées au "pôle bois"
- **NS** secteur naturel destiné à la pratique du ski .
- **Nh** secteur d'habitat diffus où l'extension mesurée des bâtiments existants est autorisée.
- **Nca** secteur du camping du Peuil.

Indice lié à la protection des sources

- **- pi** secteur localisé un périmètre immédiat de protection de source .
- **- pr** secteur localisé un périmètre rapproché de protection de source .
- **- pe** secteur localisé un périmètre éloigné de protection de source .

Bâtiment d'élevage

Construction patrimoniale devant être préservée et mise en valeur au titre du 7° de l'article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme

Construction à forte valeur patrimoniale devant être préservée et mise en valeur au titre du 7° de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme

Bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 123-3-1 du Code de l'Urbanisme

Emplacement Réservé (ER)

Espace boisé classé (EBC)

Secteurs exposés aux risques naturels (se référer au Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/08/2011 figurant en annexe)

Zones humides

Piste forestière

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	OBJET	BENEFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Aire de chargement de bois	Commune	3 800 m²
ER2	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	300m
ER3	Création d'une voie verte	Commune	4 200 m
ER4	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	150 m
ER5	Création d'une voie de dessente	Commune	800 m
ER6	Création d'un parking pour co-voiturage et d'un arrêt de bus	Commune	3 000 m
ER7	Création d'un chemin piéton et aménagement d'un espace public	Commune	2 400 m
ER8	Création d'un parking	Commune	1 700 m
ER9	Aménagement de trottoirs	Commune	1 100 m
ER10	Aménagement de trottoirs	Commune	150 m
ER11	Extension du cimetière	Commune	1 800 m
ER11bis	Création d'un espace public (jardin public, aire de jeux ...)	Commune	15 500 m
ER12	Création d'une voie verte	Commune	5 000 m
ER13	Création d'un chemin piéton	Commune	1 200 m
ER14	Création d'un parking pour co-voiturage et son accès	Commune	4 600 m
ER15	Agrandissement d'un espace vert	Commune	900 m
ER16	Aménagement d'un carrefour sur la RD	Département	3 200 m
ER17	Création d'un accès au réservoir	Commune	250 m
ER18	Création d'une voie verte et aménagement d'un arrêt bus	Commune	2 800 m
ER19	Création d'un accès	Commune	1 000 m
ER20	Création d'une voie verte	Commune	12 200 m²
ER21	Aménagement d'un espace public	Commune	1 200 m
ER22	Elargissement de voirie	Commune	100 m²
ER23	Création d'un chemin piéton	Commune	800 m²
ER24	Création d'un parking	Commune	700 m²
ER25	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	100 m²
ER26	Aménagement d'une aire d'atterrissage pour parapentes	Commune	10 700 m²
ER27	Création d'un chemin piéton et aménagement d'un arrêt bus	Commune	3 500 m²
ER28	Sécurisation d'un arrêt bus	Commune	2 100 m²
ER29	Aménagement d'un carrefour sur la RD	Commune	500 m²
ER30	Elargissement de voirie	Commune	450 m²
ER31	Création d'un cheminement piéton (5m de large)	Commune	200 m²

COMMUNE DE LANS EN VERCORS
DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:5.000°

PREFECTURE DE L'ISERE
15 MARS 2013
SERVICE DU COURRIER

Plan 4.3 - Partie Centrale de la commune

PROJET ARRETE	PROJET APPROUVE
par délibération du Conseil Municipal du :	par délibération du Conseil Municipal du :
15 décembre 2011	28 février 2013

Vincent BIAYS - urbaniste 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Zones urbaines
- UAa secteur du coeur du village.
- UAb secteur des hameaux.
- UAh secteur réservé aux constructions à destination d'hôtel.
- UB secteur périphérique du centre ayant vocation à être densifié.
- UBm secteur destiné à l'implantation d'une maison médicale.
- UC secteur d'extension de moyenne densité autour des hameaux.
- UE secteur destiné aux activités économiques.
- UL secteur d'activités de loisirs sans hébergement.

Zones agricoles
- A secteur agricole.
- As secteur agricole où la pratique du ski est autorisée.
- Ans secteur agricole préservé correspondant à des secteurs paysagers identitaires.
- Anss secteur agricole préservé correspondant à des secteurs paysagers identitaires où la pratique du ski est autorisée.

Zones naturelles
- N secteur naturel.
- NL secteur d'activités de loisirs de plein air.
- Npr secteur de protection des captages d'eau.
- Npb secteur destiné aux installations liées au "pôle bois"
- NS secteur naturel destiné à la pratique du ski ;
- Nh secteur d'habitat diffus où l'extension mesurée des bâtiments existants est autorisée.
- Nca secteur du camping du Peuil.

Index liés à la protection des sources

- pi secteur localisé un périmètre immédiat de protection de source ,
- pr secteur localisé un périmètre rapproché de protection de source ,
- pe secteur localisé un périmètre éloigné de protection de source .

Bâtiment d'élevage

Construction patrimoniale devant être préservée et mise en valeur au titre du 7° de l'article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme

Construction à forte valeur patrimoniale devant être préservée et mise en valeur au titre du 7° de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme

Bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, pouvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 123-3-1 du Code de l'Urbanisme

Emplacement Réservé (ER)

Espace boisé classé (EBC)

Secteurs exposés aux risques naturels (se référer au Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/08/2011 figurant en annexe)

Zones humides

Piste forestière

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	OBJET	BENEFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Aire de chargement de bois	Commune	3.800 m²
ER2	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	300 m²
ER3	Création d'une voie verte	Commune	4.200 m²
ER4	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	150 m²
ER5	Création d'une voie de desserte	Commune	800 m²
ER6	Création d'un parking pour co-voiturage et d'un arrêt de bus	Commune	3.000 m²
ER7	Création d'un chemin piéton et aménagement d'un espace public	Commune	2.400 m²
ER8	Création d'un parking	Commune	1.700 m²
ER9	Aménagement de trottoirs	Commune	1.100 m²
ER10	Aménagement de trottoirs	Commune	150 m²
ER11	Extension du cimetière	Commune	1.800 m²
ER11bis	Création d'un espace public (jardin public, aire de jeux ...)	Commune	15.500 m²
ER12	Création d'une voie verte	Commune	5.000 m²
ER13	Création d'un chemin piéton	Commune	1.200 m²
ER14	Création d'un parking pour co-voiturage et son accès	Commune	4.600 m²
ER15	Agrandissement d'un espace vert	Commune	500 m²
ER16	Aménagement d'un carrefour sur la RD	Département	3.200 m²
ER17	Création d'un accès au réservoir	Commune	250 m²
ER18	Création d'une voie verte et aménagement d'un arret bus	Commune	2.800 m²
ER19	Création d'un accès	Commune	1.000 m²
ER20	Création d'une voie verte	Commune	12.200 m²
ER21	Aménagement d'un espace public	Commune	1.200 m²
ER22	Elargissement de voirie	Commune	100 m²
ER23	Création d'un chemin piéton	Commune	800 m²
ER24	Création d'un parking	Commune	700 m²
ER25	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	100 m²
ER26	Aménagement d'une aire d'atterrissage pour parapentes	Commune	10.700 m²
ER27	Création d'un chemin piétion et aménagement d'un arrêt bus	Commune	3.500 m²
ER28	Sécurisation d'un arrêt bus	Commune	2.100 m²
ER29	Aménagement d'un carrefour sur la RD	Commune	300 m²
ER30	Elargissement de voirie	Commune	450 m²
ER31	Création d'un cheminement piéton (3m de large)	Commune	200 m²

COMMUNE DE LANS EN VERCORS

D EPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:5.000°

PREFECTURE DE L'ISERE
15 MARS 2013
SERVICE DU COURRIER

Plan 4.4 - Partie Sud de la commune

PROJET ARRETE	PROJET APPROUVE
par délibération du Conseil Municipal du :	par délibération du Conseil Municipal du :
15 décembre 2011	28 février 2013

Vincent BIAYS - urbaniste 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Zones urbaines

- UAa secteur du coeur du village.
- UAb secteur des hameaux.
- UAh secteur réservé aux constructions à destination d'hôtel.
- UB secteur périphérique du centre ayant vocation à être densifié.
- UBm secteur destiné à l'implantation d'une maison médicale.
- UC secteur d'extension de moyenne densité autour des hameaux.
- UE secteur destiné aux activités économiques.
- UL secteur d'activités de loisirs sans hébergement.

Zones agricoles

- A secteur agricole.
- As secteur agricole où la pratique du ski est autorisée.
- An secteur agricole préservé correspondant à des secteurs paysagers identitaires.
- Ans secteur agricole préservé correspondant à des secteurs paysagers identitaires où la pratique du ski est autorisée.

Zones naturelles

- N secteur naturel.
- NL secteur d'activités de loisirs de plein air.
- Np secteur de protection des captages d'eau.
- Npb secteur dédiné aux installations liées au "jade bois"
- NS secteur naturel destiné à la pratique du ski .
- Nh secteur d'habitat dittus où l'extension mesurée des bâtiments existants est autorisée.
- Nca secteur du camping du Foal.

Index liés à la protection des sources

- pi secteur localisé un périmètre immédiat de protection de source .
- pr secteur localisé un périmètre rapproché de protection de source .
- pe secteur localisé un périmètre éloigné de protection de source .

Bâtiment d'élevage

Construction patrimoniale devant être préservée et mise en valeur au titre du 7° de l'article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme

Construction à forte valeur patrimoniale devant être préservée et mise en valeur au titre du 7° de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme

Bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 123-3-1 du Code de l'Urbanisme

Emplacement Réserve (ER)

Espace boisé classé (EBC)

Secteurs exposés aux risques naturels (se référer au Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/08/2011 figurant en annexe)

Zones humides

Piste forestière

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	OBJET	BENEFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Aire de chargement de bois	Commune	3 800 m²
ER2	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	300 m²
ER3	Création d'une voie verte	Commune	4.200 m²
ER4	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	150 m²
ER5	Création d'une voie de desserte	Commune	800 m²
ER6	Création d'un parking pour co-voiturage et d'un arrêt de bus	Commune	3.000 m²
ER7	Création d'un chemin piéton et aménagement d'un espace public	Commune	2.400 m²
ER8	Création d'un parking	Commune	1.700 m²
ER9	Aménagement de trottoirs	Commune	1.100 m²
ER10	Aménagement de trottoirs	Commune	150 m²
ER11	Extension du cimetière	Commune	1.800 m²
ER11bis	Création d'un espace public (jardin public, aire de jeux ...)	Commune	15.500 m²
ER12	Création d'une voie verte	Commune	5.000 m²
ER13	Création d'un chemin piéton	Commune	1.200 m²
ER14	Création d'un parking pour co-voiturage et son accès	Commune	4.600 m²
ER15	Agrandissement d'un espace vert	Commune	500 m²
ER16	Aménagement d'un carrefour sur la RD	Département	3.200 m²
ER17	Création d'un accès au réservoir	Commune	250 m²
ER18	Création d'une voie verte et aménagement d'un arret bus	Commune	2.900 m²
ER19	Création d'un accès	Commune	1.000 m²
ER20	Création d'une voie verte	Commune	12.200 m²
ER21	Aménagement d'un espace public	Commune	1.700 m²
ER22	Elargissement de voirie	Commune	100 m²
ER23	Création d'un chemin piéton	Commune	800 m²
ER24	Création d'un parking	Commune	700 m²
ER25	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	100 m²
ER26	Aménagement d'une aire d'atterrissage pour parapentes	Commune	10.700 m²
ER27	Création d'un chemin piéton et aménagement d'un arrêt bus	Commune	3.500 m²
ER28	Sécurisation d'un arrêt bus	Commune	2.300 m²
ER29	Aménagement d'un carrefour sur la RD	Commune	300 m²
ER30	Elargissement de voirie	Commune	450 m²
ER31	Création d'un cheminement piéton (3m de large)	Commune	200 m²

COMMUNE DE LANS EN VERCORS
DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:2.500°

PREFECTURE DE L'ISERE
15 MARS 2013
SERVICE DU COURRIER

Plan 4.5 - CHEF-LIEU

PROJET ARRETE	PROJET APPROUVE
par délibération du Conseil Municipal du :	par délibération du Conseil Municipal du :
15 décembre 2011	28 février 2013

Vincent BIAYS - urbaniste 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Zones urbaines:

- UAa secteur du coeur du village
- UAb secteur des hameaux.
- UAh secteur réservé aux constructions à destination d'hôtel.
- UB secteur périphérique du centre ayant vocation à être densifié.
- UBm secteur destiné à l'implantation d'une maison médicale.
- UC secteur d'extension de moyenne densité autour des hameaux.
- UE secteur destiné aux activités économiques.
- UL secteur d'activités de loisirs sans hébergement.

Zones agricoles

- A secteur agricole.
- An secteur agricole où la pratique du ski est autorisée.
- Ans secteur agricole préservé correspondant à des secteurs paysages identitaires.
- Ans secteur agricole préservé correspondant à des secteurs paysages identitaires où la pratique du ski est autorisée.

Zones naturelles

- N secteur naturel.
- NL secteur d'activités de loisirs de plein air.
- Np secteur de protection des captages d'eau.
- Npb secteur destiné aux installations liées au "pôle bois"
- NS secteur naturel destiné à la pratique du ski .
- Nh secteur d'habitat diffus où l'extension mesurée des bâtiments existants est autorisée.
- Nca secteur du camping du Peuil.

Index liés à la protection des sources

- pi secteur localisé un périmètre immédiat de protection de source .
- pr secteur localisé un périmètre rapproché de protection de source .
- pe secteur localisé un périmètre éloigné de protection de source .

Bâtiment d'élevage

Construction patrimoniale devant être préservée et mise en valeur au titre du 7° du l'article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme

Construction à forte valeur patrimoniale devant être préservée et mise en valeur au titre du 7° de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme

Bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 123-3-1 du Code de l'Urbanisme

Emplacement Réservé (ER)

Espace boisé classé (EBC)

Secteurs exposés aux risques naturels (se référer au Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/08/2011 figurant en annexe)

Zones humides

Piste forestière

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	OBJET	BENEFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Aire de chargement de bois	Commune	3.800 m²
ER2	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	300 m²
ER3	Création d'une voie verte	Commune	4.200 m²
ER4	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	150 m²
ER5	Création d'une voie de desserte	Commune	800 m²
ER6	Création d'un parking pour co-voiturage et d'un arrêt de bus	Commune	3.000 m²
ER7	Création d'un chemin piéton et aménagement d'un espace public	Commune	2.400 m²
ER8	Création d'un parking	Commune	1.700 m²
ER9	Aménagement de trottoirs	Commune	1.100 m²
ER10	Aménagement de trottoirs	Commune	150 m²
ER11	Extension du cimetière	Commune	1.800 m²
ER11bis	Création d'un espace public (jardin public, aire de jeux ...)	Commune	15.500 m²
ER12	Création d'une voie verte	Commune	5.000 m²
ER13	Création d'un chemin piéton	Commune	1.200 m²
ER14	Création d'un parking pour co-voiturage et son accès	Commune	4.800 m²
ER15	Agrandissement d'un espace vert	Commune	500 m²
ER16	Aménagement d'un carrefour sur la RD	Département	3.200 m²
ER17	Création d'un accès au réservoir	Commune	250 m²
ER18	Création d'une voie verte et aménagement d'un arrêt bus	Commune	2.800 m²
ER19	Création d'un accès	Commune	1.000 m²
ER20	Création d'une voie verte	Commune	12.200 m²
ER21	Aménagement d'un espace public	Commune	1.200 m²
ER22	Elargissement de voirie	Commune	100 m²
ER23	Création d'un chemin piéton	Commune	800 m²
ER24	Création d'un parking	Commune	700 m²
ER25	Aménagement d'un arrêt bus	Commune	100 m²
ER26	Aménagement d'une aire d'atterrissage pour parapentes	Commune	10.700 m²
ER27	Création d'un chemin piéton et aménagement d'un arrêt bus	Commune	3.500 m²
ER28	Sécurisation d'un arrêt bus	Commune	2.100 m²
ER29	Aménagement d'un carrefour sur la RD	Commune	300 m²
ER30	Elargissement de voirie	Commune	450 m²